

Val-au-Perche, le 06 mai 2020

**A l'attention des parents d'élèves des écoles  
de la Communauté de communes  
des Collines du Perche Normand**

Appenai-sous-Bellême

Madame, Monsieur,

Belforêt-en-Perche

Dans le cadre des mesures gouvernementales liées à la crise sanitaire actuelle et la décision de réouverture des écoles aux élèves du premier degré, je vous informe qu'après concertation avec les élus et les directeurs d'école, nous avons décidé la **réouverture progressive** des neuf sites scolaires de notre Communauté de communes, selon des protocoles définis pour chacune des écoles.

Bellême

Bellou-le-Trichard

Ceton

Chemilli

L'accueil des élèves sera donc à nouveau proposé **dès la semaine prochaine**, avec une rentrée des élèves programmée **le mardi 12 ou le jeudi 14 mai 2020, selon les écoles.**

Dame-Marie

Igé

La Chapelle-Souëf

Compte tenu de nos capacités d'accueil définies à partir du protocole sanitaire national, cette rentrée sera nécessairement progressive. Nous avons ainsi choisi comme le préconisait le Ministre de l'Éducation Nationale de **prioriser les 3 niveaux charnières, à savoir la Grande Section, le CP et le CM2.** Ces niveaux sont en effet des phases clés dans la scolarité des élèves et justifient ainsi une reprise des apprentissages en présentiel en cette fin d'année scolaire.

Pouvrai

St-Fulgent-des-Ormes

St-Germain-de-la-Coudre

St-Hilaire-sur-erre

St-Martin-du-Vieux-Bellême

Nous avons également acté que l'accueil de ces classes se ferait par groupe de **10 élèves maximum pour tous les niveaux**, afin de garantir la sécurité sanitaire de tous les élèves qui seront accueillis en cette rentrée.

Val-au-Perche

Vaunoise

Je vous informe, cependant, qu'**aucun accueil** des enfants scolarisés **en Petite et Moyenne Section** ne pourra être envisagé avant la prochaine année scolaire de **septembre 2020.**

En revanche, une réouverture progressive à tous les élèves en classes élémentaires (CE1, CE2 et CM1) pourra être envisagée d'ici le 1<sup>er</sup> juin, sous réserve du respect du protocole sanitaire et de nos capacités d'accueil : cela fera l'objet d'une étroite collaboration entre l'équipe enseignante et les collectivités.

Bien entendu, l'accueil pour tous les enfants du **personnel prioritaire** à la gestion de la crise sanitaire est poursuivi : les familles concernées sont invitées à se rapprocher du directeur de l'école sans délai, afin que ces enfants soient pris en compte dans les effectifs.

.../...

Je tiens à vous préciser également les modalités de fonctionnement de nos services périscolaires :

- les garderies du matin et du soir seront assurées normalement,
- les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont quant à eux suspendus jusqu'à nouvel ordre : toutefois, un service de garderie sera assuré sur les horaires des TAP, pour les familles n'ayant la possibilité de récupérer leurs enfants à la fin de la journée scolaire.

Nous travaillons également actuellement sur la réouverture des accueils de loisirs du mercredi après-midi : un redémarrage pourrait être envisagé à partir du mercredi 20 mai 2020. Nous ne manquerons pas de vous communiquer ces informations via les écoles, la presse et les réseaux sociaux. Quant à l'accueil de l'été, il est trop tôt pour envisager son organisation à ce jour : là aussi, un travail est engagé.

Quant au service de restauration, il est maintenu par les communes, avec les aménagements conformes au protocole sanitaire.

Je tiens à vous indiquer qu'un protocole d'accueil, s'appuyant sur le protocole sanitaire national, régissant l'ensemble des mesures matérielles et sanitaires, a été élaboré pour chaque école, en concertation avec les équipes pédagogiques et les mairies.

Enfin, le transport scolaire organisé par la Région Normandie sera assuré pour l'ensemble des lignes : une information sera envoyée aux familles utilisatrices par sms ou par courriel. Pour toute précision utile, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse suivante : [transports61@normandie.fr](mailto:transports61@normandie.fr).

Sachez que les équipes enseignantes ainsi que celles de notre Communauté de Communes et des mairies accordent la plus grande attention à l'organisation d'un accueil de qualité très respectueux du cadre sanitaire très strict qui nous a été communiqué par les services de l'Etat, et nous comptons sur votre vigilance et votre compréhension pour que cette rentrée se déroule dans les meilleures conditions.

Vous trouverez également joint à ce courrier les modalités d'organisation relatives au temps scolaire envisagé par le directeur de votre école.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,  
  
Serge Cailly

